



Société des Régates à Voile d'Annecy

LA COUPE DIX VERRES - Grade 5B -

11 Novembre 2018

1. **REGLES** : La régates sera régie par :
 - 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
 - 1.3. Les règlements fédéraux,
 - 1.4. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
3. **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**
 - 3.1.1. La régates est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception D minimum norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{ème} catégorie de navigation.

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation du lac d'Annecy. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
 - 3.1.2. La régates est ouverte à tous les bateaux de classe monotype, aux bateaux du système à handicap Osiris Habitable A B C R1 R2 L Quillards de sport.
 - 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire le jour de l'inscription.
 - 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :

Leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, d'une autorisation parentale pour les mineurs. Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité, le certificat de jauge ou de conformité.
4. **DROIT A PAYER** : aucun droit à payer
5. **PROGRAMME**
 - 5.1. **Confirmation d'inscription** : dimanche 11 Novembre de 9H30 à 11H00
 - 5.3. **Jour de course** :

Dimanche 11 Novembre : 11H30 1er signal d'avertissement pour courses à suivre.
Résultats dès que possible après les courses
6. **INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles sont disponibles sur le site du club et seront affichées selon la Prescription Fédérale.
7. **LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont les suivants : construits et/ou côtiers.
8. **CLASSEMENT**
 - 8.1. Nombre de courses pour valider la compétition : 1
 - 8.2. Le calcul du temps compensé des bateaux : cf. I.C.
10. **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
11. **COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.
13. **DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.
14. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter **la SRVA**
Tél. : 04 50 45 48 39 - Email : srva@srva.info